

#### PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE KONE

Ce document présente l'avancement des points principaux de notre Plan de Continuité de l'Activité. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des recommandations de l'OMS et du gouvernement et de leur en prise en compte par KONE.

### Situation au 20 mars 2020

Le gouvernement a décrété le passage au « stade 3 » du plan de lutte contre le Covid-19, le 16 mars 2020 avec des restrictions de circulation. Ce stade entraîne un renforcement et la mise en œuvre de nouvelles mesures afin d'atténuer les effets de la vague épidémique.

### Mesures d'organisation de l'activité.

Fait	En	Α	
	cours	faire	
$\boxtimes$			Désigner une personne responsable pour coordonner la préparation de
			l'entreprise à la pandémie et la mise en œuvre du plan de continuité.
$\boxtimes$			Etablir un plan de communication interne et externe à destination des
			fournisseurs et clients.
	$\boxtimes$		Analyser les dispositions gouvernementales relatives à la pandémie et leur
			mise en œuvre au regard de l'activité.
$\boxtimes$			Déterminer et évaluer l'impact de la pandémie sur l'activité.
$\boxtimes$			Identifier les postes clés et ceux dont la mise en veille ne remettrait pas en
			cause la continuité de l'activité.
$\boxtimes$			Identifier les perturbations possibles au bon fonctionnement de l'entreprise,
			liées à d'éventuelles défaillances des fournisseurs, des sous-traitants ou des
			clients et à l'environnement extérieur à l'entreprise.
$\boxtimes$			Opérations Service :
			Le personnel technique intervient en maintenance, en cas de désincarcération
			de personnes et en dépannage en sécurité, sans exposer les personnes vivant
			ou travaillant dans les bâtiments où sont installés les équipements sous
	$\boxtimes$		contrat de maintenance, dans les conditions fixées par les pouvoirs publics.
			Opérations d'Installation :
			Le personnel intervient en sécurité en respectant les mesures barrières et les consignes du coordinateur SPS.
			Mise à jour du PPSPS en intégrant les mesures prises pour prévenir les risques
			de contagion au CoViD – 19.
			L'exercice de ces activités est dépendant des décisions qui pourraient être
			prises par les pouvoirs publics.
$\boxtimes$			Prévoir la coordination des mesures de prévention avec les entreprises
			extérieures en cas de coactivité, dans un souci de cohérence et de
			complémentarité.
$\boxtimes$			Simuler des scénarii réalistes de continuité de l'activité, tenant compte de
			l'absentéisme, pour tester le plan de continuité des activités élaboré.
	$\boxtimes$		Echanger sur les modes de préparations avec d'autres entreprises.
$\boxtimes$			Sous-traitants :
			S'assurer des dispositions des sous-traitants pour assurer la continuité de leurs
			activités, prenant en compte les mesures de prévention et leur organisation de travail
			mise en place pour faire face à la pandémie (stade 3).



## Mesures d'organisation du travail

Fait	En	Α	
	cours	faire	
$\boxtimes$			Identifier les postes indispensables au maintien de l'activité de l'entreprise en mode de
			fonctionnement dégradé et identifier les salariés aptes à tenir ces postes en tenant
			compte de la polyvalence.
$\boxtimes$			Déterminer les différentes dispositions d'aménagement du temps de travail
			susceptibles d'être utilisées en fonction du niveau d'activité de l'entreprise.
$\boxtimes$			Etablir les modalités d'accueil et d'accessibilité à l'entreprise des employés compte tenu
			des limitations des transports ainsi que les modalités de restauration collective.
$\boxtimes$			Mettre en œuvre le télétravail à distance pour les activités pouvant être exercés à
			distance. Le développement du travail à distance étant une solution de limiter
			sensiblement l'exposition des salariés aux risques de contamination
$\boxtimes$			Instaurer une traçabilité à l'égard des visiteurs extérieurs.

# Mesures de prévention

Fait	En	Α	
	cours	faire	
	$\boxtimes$		Actualiser le document unique d'évaluation des risques pour intégrer le risque lié à la
			pandémie et les nouveaux risques générés par le fonctionnement dégradé de
			l'entreprise suite au passage au stade 3.
$\boxtimes$			Définir les mesures de préventions, notamment les mesures d'hygiène concourant à la
			prévention et à la protection des travailleurs.
$\boxtimes$			Informer le personnel à la mise en œuvre de ces mesures de prévention.
$\boxtimes$			Informer les sous-traitants des mesures de prévention à respecter sur les chantiers.
$\boxtimes$			Préparer une organisation pour maintenir l'activité en sécurité quel que soit le niveau
			d'absentéisme. Tenir compte de la fermeture des crèches et des écoles, de l'éventuelle
			limitation des transports en commun, des problèmes de restauration collective et de
			l'éventuelle saturation des réseaux informatiques.
$\boxtimes$			Tenir compte de la fermeture des E.R.P. considérés comme non indispensables à la vie
			de la Nation tels que les cinémas, bars ou discothèques, les commerces non
			alimentaires
	$\boxtimes$		Coordonner les mesures de prévention et de suivi médical avec le service de santé au
			travail.
$\boxtimes$			Définir des mesures destinées à freiner la contagion (consignes aux personnels et
			visiteurs, gestion de la ventilation des locaux, gestion des entrées, gestion des déchets
			contaminés).
$\boxtimes$			Déterminer les équipements de protection individuelle nécessaires
$\boxtimes$		_	Doter d'équipements de protection individuelle en nombre suffisant et préparer une
			information du personnel pour une utilisation efficace.
$\boxtimes$			Mettre en place une organisation pour réduire au maximum les déplacements

# Mesures de communication des représentants du personnel

Fait	En	Α	
	cours	faire	
$\boxtimes$			Consulter les institutions représentatives du personnel de l'entreprise ou de
			l'établissement sur le contenu du plan de continuité
$\boxtimes$			Communiquer régulièrement avec le personnel sur les mesures d'organisation et de
			prévention.